COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7 de l'ordre du jour

CX/FO 21/27/8 Rev

Juin 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-septième session

En ligne, 18 – 22 octobre 2021 et 26 octobre 2021

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX

(Réponses à la lettre circulaire CL 2019/54-FO)

Les membres du Codex et les observateurs qui souhaitent soumettre des observations sur les propositions de nouveaux travaux sont invités à suivre les instructions des lettres circulaires CL 2021/36/OCS-FO et CL 2021/58/OCS-FO (pour l'huile des graines de soja) disponibles sur le site Internet du Codex/Lettres circulaires 2021:

http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/

- 1. La 26^e session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles s'est penchée sur la façon dont elle pourrait mieux gérer ses travaux et est convenue :
 - i) de continuer d'utiliser le document de projet existant pour la soumission de propositions de nouveaux travaux et/ou d'amendements à des normes existantes sur les graisses et les huiles ;
 - ii) de demander au Secrétariat du Codex d'émettre une lettre circulaire pour demander des propositions de nouveaux travaux, y compris des amendements à des normes existantes, bien avant chaque session du CCFO, en indiquant un délai précis de soumission des propositions. Les soumissions préparées en réponse à la lettre circulaire devraient comprendre à la fois un document de discussion et une proposition de document de projet. Les soumissions reçues après la date limite seraient examinées non pas par cette session, mais par la session suivante du Comité;
 - iii) d'établir un groupe de travail intra-session à chaque session du CCFO.

Propositions

- 2. La lettre circulaire CL 2019/54-FO a été diffusée en juillet 2019. Le délai établi pour la communication des réponses était fixé à décembre 2020, et cinq (5) propositions, accompagnées de documents de réflexion, ont été présentées :
 - a) Modification/révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999) visant à inclure :
 - l'huile de camélia Proposition présentée par la République populaire de Chine (Partie I)
 - l'huile de mahua Proposition présentée par l'Inde (Partie II)
 - l'huile de sacha inchi Proposition présentée par le Pérou (Partie III)
 - b) Modification/révision de la Norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables (CXS 256-2007) – Proposition présentée par l'Association européenne de la margarine (IMACE) (Partie IV)
 - c) Modification/révision de la Norme pour les huiles de poisson (CXS 329-2017) visant à inclure :
 - l'huile de Calanus Proposition présentée par la Norvège (**Partie V**)

CX/FO 21/27/8 Rev. 2

d) Modification/révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999) visant à inclure l'huile des graines de soja à haute teneur en acide oléique - Proposition présentée par les Etats Unis d'Amérique (**Partie VI**)

3. La lettre circulaire CL 2021/36-FO a été diffusée en juin 2021. Le délai établi pour la communication des observations concernant les cinq (5) propositions de nouveaux travaux et/ou d'amendements/révisions aux normes Codex existantes était fixé à août 2021. Les observations reçues en réponse à la lettre circulaire seront rassemblées dans le document CX/FO 21/27/8 Add.1.